

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

LONGUEUIL

1372, avenue Victoria
Longueuil J4V 1L9
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 465-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

490, rue Laviolette
Saint-Jérôme J7Y 2T9
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

20, rue Bryant
Sherbrooke (Québec) J1J 3E4
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

Laval, le 19 octobre 2021

Par courriel et par dépôt électronique

Me Véronique Dubois, secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC

800, Place Victoria, 2^e étage

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4169-2021 – Demande relative aux mesures de soutien à la
décarbonation du chauffage des bâtiments**

**Réplique aux commentaires des Distributeurs à la demande
d'intervention de l'AQCIE-CIFQ**

N.D. : 101 987

Chère consoeur,

La présente fait suite à la lettre du 15 octobre 2021 des Distributeurs relativement à la demande d'intervention de l'AQCIE-CIFQ dans le présent dossier.

Dans cette correspondance, les Distributeurs demandent que soit exclue de l'examen du présent dossier la comparaison des coûts du Projet avec le prix carbone et les coûts d'autres mesures de réduction de GES possible (par. 26 de notre demande d'intervention). Afin de justifier cette position, les Distributeurs affirment :

«Les Distributeurs soutiennent que la seule base de comparaison valable aux fins du présent dossier est celle présentée dans la preuve, soit un scénario tout à l'électricité. Subsidiairement, les comparatifs devraient à tout le moins se rapporter à la réduction des GES dans le secteur du bâtiment;» (B-0010, p. 3)

Or pourtant, les Distributeurs font eux-mêmes un motif d'approbation de leur demande le fait que le Projet et l'Offre bioénergie constituerait la solution efficace et «au meilleur coût pour la société» :

«8. Hydro-Québec et Énergir ont collaboré afin d'identifier une solution permettant la décarbonation dans le chauffage des bâtiments à la hauteur de 540 000 tonnes de GES et ainsi donner suite au PEV et au PMO du Gouvernement de façon optimale. Cette solution, à la fois efficace et au meilleur coût pour la

société, consiste en la conversion à Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments 3 la biénergie de 100 000 clients d'Énergir utilisant le gaz naturel pour le chauffage des locaux ou pour le chauffage des locaux et de l'eau sanitaire, (le « Projet »).» (Par. 8 de B-0003)

(nous soulignons)

Les Distributeurs ont donc le fardeau de prouver cette allégation au soutien de leur demande, d'autant plus qu'ils demandent à ce que la contribution pour la réduction des GES ainsi que sa méthode d'établissement soient considérés dans l'établissement des revenus requis aux fins de fixation du tarif. Or, le Décret n° 874-2021 n'exempte aucunement la Régie de son obligation de s'assurer que les tarifs d'un distributeur soient justes et raisonnables en fonction des services reçus de la part de ce distributeur. Cela inclut un examen de l'opportunité et de l'efficacité de nouvelles mesures pour lesquelles un tel distributeur demande à la Régie d'en inclure, en tout ou en partie, les coûts dans les revenus requis, en plus d'un examen de la légalité d'une telle inclusion.

Dans ce contexte, l'AQCIE-CIFQ est en désaccord avec les Distributeurs et maintient que ceux-ci ont le fardeau de démontrer que leur Projet et leur Offre biénergie constituent une solution appropriée au meilleur coût, en comparant ce coût au prix du carbone dans le marché et au coût de mesures alternatives de réduction des GES.

En espérant le tout utile, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c.

Jocelyn B. Allard, AQCIÉ
Louis Germain, CIFQ
Pierre Paquin, analyste
Me Joelle Cardinal et Me Jean-Olivier Tremblay, HQD
Me Hugo Sigouin-Plasse et Me Philip Thibodeau, Énergir